

DIAGNOSTIC ENSEMBLES PAYSAGERS

B. ENJEUX

Enjeux par ensembles paysagers

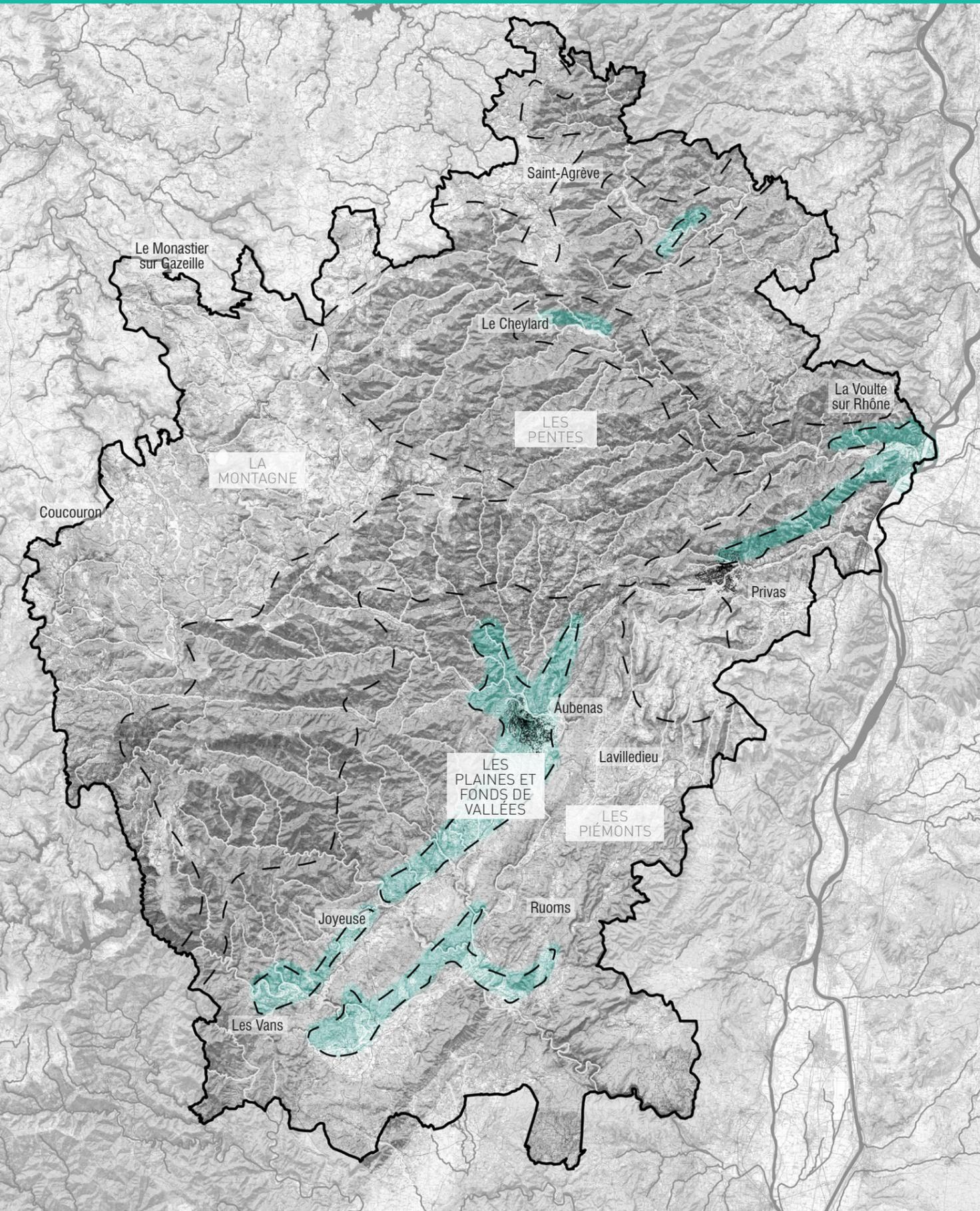
4. LES PLAINES ET FONDS DE VALLÉES

SOMMAIRE

Introduction Rappel de la commande et des objectifs	3
Sommaire	4
1. Démarche et méthodologie	6
- Un projet co-construit	6
- Les 3 grands temps de la démarche	7
- Les différentes échelles d'analyse et d'action opérationnelle	8
- Les outils de dialogue : la vidéo et le site web	9
- Les personnes interrogées	10
2. La connaissance locale produite au fil du temps (intégration des études existantes)	12
A. CARACTÉRISATION	15
Vivre et habiter en Ardèche, recomposition de la société ardéchoise et de sa relation au paysage	16
Représentations sociales paysagères	20
1. LA MONTAGNE, LES PENTES, LES PIÉMONTES, LES PLAINES ET LES FONDS DE VALLÉES	31
1. La géographie fondatrice de quatre grands ensembles paysagers	32
- La montagne	34
- Les pentes	44
- Les piémontes	58
- Les plaines et les fonds de vallées	76
Quatre grands ensembles, dix-sept unités paysagères : la diversité des paysages ardéchois	90
2. PAYSAGES QUOTIDIENS ET UNITÉS PAYSAGÈRES, ÉVOLUTION DES MODES D'HABITER	93
1. Les caractères fondateurs des paysages ardéchois	94
2. Les nouvelles dynamiques des paysages ardéchois	104
3. Des évolutions à maîtriser	
Dynamiques, potentialités et problématiques	111
Tableaux de synthèse	130

B. ENJEUX	143
Enjeux par ensembles paysagers	147
1. La montagne	149
Tableau récapitulatif	157
2. Les pentes	159
Tableau récapitulatif	169
3. Les piémontes	171
Tableau récapitulatif	181
4. Les plaines et fonds de vallées	183
Tableau récapitulatif	191

ENJEUX



Les plaines et fonds de vallées



La pression urbaine est forte dans les secteurs de plaine, qui sont les plus facilement accessibles (faible relief et bonne desserte) et aussi les plus proches de la vallée du Rhône. Cette urbanisation extensive conduit à une dissolution des caractères urbains et architecturaux traditionnels et une banalisation des paysages, par la création de continuums bâtis et la standardisation architecturale. La **maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation extensive et de l'étalement urbain linéaire et diffus** apparaît alors comme un enjeu prioritaire pour la préservation des paysages de secteurs de plaines (entrées de villes et territoires périurbains résidentiel et zones d'activités économique). Cela doit aussi passer par la **maîtrise du développement urbain lié aux activités d'hébergement touristique** (campings, mobilhomes), **l'amélioration de la qualité architecturale des constructions** (bâtiments du tertiaire, aménagements extérieurs, quartiers pavillonnaires), et **l'aménagement et revitalisation des centres bourgs traversés par les grands axes**, qui se trouvent souvent impactés par la traversée de leur centre par des voies de circulation fortement fréquentées.

Enfin, face à ces fortes dynamiques de développement, le **maintien des coupures d'urbanisation et des espaces de nature « ordinaire »** devient également un enjeu prioritaire pour éviter les effets de continuums bâtis ou "couloirs" urbanisés, sans lien visuel avec le paysage et les espaces naturels et agricoles environnants.



Les secteurs de plaine étant les plus convoités, la dimension environnementale subit de fortes pressions. Ils cristallisent différents “conflits” existants entre l’environnement, l’urbanisation, l’agriculture et le tourisme. Mais leur contexte de fond de vallée sillonnés par des cours d’eau les rendent particulièrement sensibles. L’intérêt environnemental fait alors apparaître un enjeu de **préservation des milieux naturels**, appelant à une meilleure gestion concernant la qualité de l’eau, les déchets dans les gorges et sur les itinéraires de randonnées. La configuration très ouverte des plaines met facilement en lumière les structures paysagères “naturelles” et les met également en péril par leur confrontation directe avec les zones urbaines ou de fréquentation touristique. La **préservation des corridors écologiques** indiqués par le SRCE mais aussi ceux non reconnus, de nature dite “ordinaire”, comme les corridors formés par la végétation des jardins particuliers se révèle primordiale. Les cours d’eau sont également des éléments structurants des espaces de plaine et sont la plupart du temps bordés par des parcelles agricoles. Dans une perspective de préservation de la qualité environnementale, apparaît l’enjeu de **maintien des ripisylves et des espaces boisés stratégiques**, accompagné d’un enjeu de **renouvellement des pratiques agricoles** vers une pratique plus durable.



Pour affirmer l'enjeu de liaison des territoires de pentes à vocation touristique, le troisième volet concernant les pôles touristiques de la plaine (OGS Pont d'Arc - Chauvet) complète le triptyque "montagne - pentes - plaines". Toujours dans une perspective de développement des pentes, l'enjeu de **répartition des flux touristiques** s'impose au niveau de la plaine. De même que pour la montagne, l'**aménagement des espaces stratégiques** dans le secteur de l'OGS Pont d'Arc Grotte Chauvet et de la plaine de Ruoms ainsi que la **création de liaisons aux territoires de pentes** paraît évident. Enfin, face aux problématiques environnementales et économiques produites par la fréquentation périodique des secteurs de plaine, la plupart des acteurs économiques rencontrés révèlent un enjeu de **montée en gamme des établissements touristiques** dont l'objectif est l'allongement de la saison.



ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
REQUALIFICATION DES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AXES MAJEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Les entrées principales sur le territoire (La Voûlte, le Pouzin, N102) - Les paysages des axes majeurs (N102, D104) - Les centre-bourgs traversés par les grands axes - L'étalement urbain («viter la fragmentation des espaces naturels et agricoles) - Les coupures d'urbanisation - Les espaces de nature « ordinaire » 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles pratiques architecturales dans le bâti traditionnel - Les bassins de production agricole (plaine de Berrias, de Ruoms, d'Aubenas, de l'Eyrieux) - Les liaisons aux pentes et les entrées sur le territoire (les itinéraires paysagers) 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité architecturale, paysagère et urbaine des constructions existantes peu ou mal intégrées (bâtiments du tertiaire, quartiers pavillonnaires) - Les aménagements extérieurs et espaces publics banalisés (la place du piéton face au «tout voiture») - Les centres bourgs
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS (ORDINAIRES ET REMARQUABLES)	<ul style="list-style-type: none"> - Les milieux naturels à fréquentation touristique, particulièrement dans les gorges (plages) et sur les itinéraires de randonnée - Les corridors écologiques - Les ripisylves et espaces boisés stratégiques - Les jardins et les espaces agricoles «résiduels» des espaces périurbains. - Les falaises 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations aux qualités environnementales du territoire (vallées de l'Ardèche, de Labeaume, du Chassezac, de l'Eyrieux, de la Payre, de l'Ibie, etc.) - Itinéraires et lieux de fréquentation balisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques agricoles productivistes et extensives - Les paysages de bord de rivières
VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, ET TOURISTIQUE		<ul style="list-style-type: none"> - Liaison des territoires à forte fréquentation (paysages remarquables de l'OGS Pont d'Arc - Grotte Chauvet) aux territoires de pentes à valoriser - Le petit patrimoine naturel, culturel et industriel - Aménagement des espaces stratégiques dans le secteur de l'OGS Pont d'Arc - Grotte Chauvet et de la plaine de Ruoms 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en gamme des établissements touristiques